



SNPH

Annexe aux Instructions de course de la Bidor Hic 2014

Nom de l'épreuve : **BIDOR HIC**

Dates complètes : **Samedi 19 et dimanche 20 avril 2014**

Lieu : **Le Havre**

Autorité organisatrice : **Sport Nautique et Plaisance du Havre**

1 Règles

La régate est régie par :

- Les Règles FFV de Course à la Voile 2013 - 2016
- le règlement du guide Osiris Habitable 2014
- le règlement du Championnat de Baie de Seine
- les présentes instructions de course

2 Emplacement du tableau officiel

Au club-house du SNPH

4.1 Emplacement du mât de pavillons

Sur le club-house du SNPH

4.2 Délai entre l'amenée de l'aperçu à terre et le signal d'avertissement

Délai de 1 heure

5.1 Programme des courses

- Samedi 19 avril : parcours côtiers et/ou bananes et/ou association des deux
- Dimanche 20 avril : parcours côtiers et/ou bananes et/ou association des deux

Heure du signal d'avertissement de la première course

- Samedi 19 avril : 14h30
- Dimanche 20 avril : 10h30

5.3 Heure limite du signal d'avertissement le dernier jour

16h00

6 Définition des flottes et des pavillons de classe

- **flotte 1** : groupe brut inférieur ou égal à 18,5 : **pavillon N**
- **flotte 2** : groupe brut supérieur à 18,5 : **pavillon C**
- **flotte 3** : classes L : **pavillon blanc**

7 Définition de l'emplacement des zones de course

En rade du Havre

8.1 Parcours

- Côtiers : Voir liste jointe. Le comité de course se réserve la possibilité de créer des parcours différents
- Banacôtiers : Départ - 1 - 2 - porte entre 3 et bateau comité - puis le parcours côtier
- Banane : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer

- Pour les parcours côtiers, il sera envoyé sur le bateau comité, la flamme numérique correspondant au N° du parcours à effectuer. Une bouée de dégagement pourra être mouillée ; ceci sera signalé sur le bateau comité par l'envoi du pavillon D. Elle sera à contourner en la laissant à tribord si le pavillon D est envoyé sur le pavillon vert. Si le pavillon D est seul, elle sera à contourner en la laissant à bâbord
- Pour les parcours banacôtiers il sera envoyé sur le bateau comité le pavillon Q sur la flamme numérique correspondant au N° parcours côtier à effectuer
- Pour les parcours banane, il sera envoyé sur le bateau comité le pavillon Q

8.4 Parcours réduit

Le comité peut réduire le parcours à n'importe quelle marque. Ceci sera signalé sur le bateau comité par l'envoi du pavillon S. Les bateaux devront passer entre la marque et le bateau comité en venant directement de la marque précédente

9.1 Définition des marques de parcours et de dégagement

- Parcours banane et banacôtier : bouées 1, 2 et 3 cylindriques jaunes. La bouée 3 est aussi bouée de départ
- Parcours côtiers : bouée de dégagement cylindrique jaune

- 9.3 Définition des marques de départ et d'arrivée**
- Parcours banane: bouée de départ cylindrique jaune, bouée arrivée cylindrique blanche
 - Parcours côtiers et banacôtiers : Bouée de départ et d'arrivée cylindrique jaune
- 10 Définition des zones considérées comme des obstacles**
- Laisser au nord les bouées cardinales marquant l'épave du Bruges
 - Il est rappelé aux concurrents que la navigation commerciale dans et aux abords du chenal d'accès au port du Havre est prioritaire.
- 11.1 Ligne de départ**
En rade du Havre, à proximité de la Hève
- 11.2 Procédure de départ H est l'heure de départ**
H-5 : envoi du pavillon S.N.P.H. + un signal sonore
H-4 : envoi de P, I, Z, Z et I ou noir + un signal sonore
H-1 : affalé de P, I, Z, Z et I ou noir + un signal sonore
H : affalé du pavillon S.N.P.H. + un signal sonore
- 11.3 Délai pour prendre le départ** 10 mn
- 13 Ligne d'arrivée**
Entre le bateau comité portant le pavillon bleu et la bouée d'arrivée
- 15.1(a) Temps limite du premier bateau pour finir**
Parcours banane : 2h00
- 15.1(b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1**
Parcours banane : 45 min
- 15.4 Durée d'ouverture de la ligne d'arrivée**
La ligne est fermée au passage du dernier bateau en course ou au plus tard :
- Pour un parcours banane : 30mn après le passage du premier en temps réel
 - Pour un parcours côtier ou banacôtier : à 40 % du temps réel du premier et ce par flotte
- 16.2 Délai de dépôt de réclamation**
60 min après l'heure de fermeture de la ligne de la dernière course du jour.
- 17.4 Système de calcul du temps compensé**
système temps sur temps, sans application du CVL (coefficient de vent léger)
- 18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour**
Emargement obligatoire avant le départ et après l'arrivée, pour chaque jour de régates. Il sera appliqué une pénalité de 10% des places pour chaque emargement manquant
- 18.3 Canal de vacation radio** : canal 77
- 20.2 Heure limite d'affichage des coefficients de temps compensés**
Samedi 6 Avril 2013 à 13h30
- 20.3 Heure limite des réclamations concernant les coefficients**
Heure limite de dépôt de réclamation de la première journée de course
- 21 Identification des bateaux officiels** pavillon SNPH

Composition du corps arbitral

Président du comité de course

Président du comité de réclamation

Jaugeur d'épreuve

Jean-Jacques Perot

Daniel Pillons